

GROUPE FLO

Société Anonyme

Tour Manhattan

5/6 Place de l'Iris

92095 - LA DEFENSE CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2016 – 20^{ème}
Résolution

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
185, avenue Charles de Gaulle
92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

FIDAUDIT
Membre du réseau Fiducial
41, rue du Capitaine Guynemer
92925 LA DEFENSE CEDEX

GROUPE FLO

Société Anonyme
Tour Manhattan
5/6 place de l'Iris
92095 - LA DEFENSE CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2016 – 20^{ème} Résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégorie d'entre eux et des mandataires sociaux de votre société ou des sociétés qui lui seraient liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément sur cette opérations à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Le rapport du Conseil d'Administration précise que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation sera de 200 000 euros étant précisé que l'attribution d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés ou de certaines catégories d'entre eux et des mandataires sociaux de votre société ou de son groupe sera limité à un nombre d'actions n'excédant pas

10% du nombre d'actions composant le capital social de la Société au jour où le Conseil d'Administration déciderait d'utiliser la présente délégation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 30 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes,

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Philippe SOUMAH

FIDAUDIT

Membre du réseau Fiducial

Bruno AGEZ